

fausses factures de mes bailleurs.....

Par **adelina**, le **03/06/2006** à **17:36**

voila je vous explique mon probleme.

en dec 2004, je reçois par voie d'huissier, le congé avec offre de renouvellement de mon bail commercial qui prend fin le 30 juin 2005.
cette offre de renouvellement avec loyer deplafonner.

arrow première erreur de mes bailleurs le bail n'aura que 9 ans donc pas de deplafonnement.

ils voulaient passer le loyer de 485 euros à 1000 euros/mois soit une augmentation de 120%.

arrow je leur ai envoyé un courrier leur signifiant que j'acceptais le renouvellement mais pas le montant annoncé!

arrow changement de motif: ils ont fait parvenir à ma protection juridique des factures de travaux effectués chez moi.(ils n'ont jamais déboursé 1cts chez moi)

arrow petit problème sur ces 8 factures, les 7 premières concernent l'ancien bail avec les anciens propriétaires du fond qui d'ailleurs avaient déjà été utilisés pour justifier une augmentation lors du renouvellement en 1996 et une seule me concerne.

arrow **PLUS GRAVE** sur ces 8 factures, 5 sont des faux, et la seule qui me concerne est une fausse pour preuve, l'originale c'est moi qui l'ai dans ma comptabilité et c'est moi qui l'ai réglée.

FAUX ET USAGE DE FAUX!!!!!!!

5 mois plus tard, j'ai fait appel un expert car la chaudière était HS (+de 30ans de bon et loyaux service) nous sommes ici depuis 7 ans.

ils en ont conclu qu'ils fallait la changer, mais mes bailleurs n'ont pas les moyens de le faire, donc les experts de leur propre chef ont négocié pas d'augmentation de loyer pendant 3 ans et je me charge de la chaudière.

arrow déjà ce ne sont pas des experts judiciaires donc ils ont outre passer leur droit.

la chaudière se trouvant au milieu du fourmil de mon mari, c'est interdit pour des raisons d'hygiène et de sécurité, donc nous avons choisi l'option de changer le mode de chauffage en installant des convecteurs électriques.

arrow mais voila mes bailleurs ne veulent toujours pas renouveler le bail car leur expert dit qu'on a pas respecté l'accord! (de changer la chaudière)

mais je n'ai signé aucun accord!!!

que dois je faire lancer une procedure en apportant à la cour ces faux car je sais qu'elle risque gros avec le penal..

:(

bref je suis desespérée car en plus de tout ça, mi-juillet mon fond sera vendu et sans bail :(

Image not found or type unknown

quel sont mes recours pour acceler les choses.

ps: elle est responsable que du clos et couvert, le toit est pourri(fuite quand il pleut) les fenetres tombent en morceaux et je ne lui ai jamais rien demandé mais trop c'est trop!!

:cry:

:?

aidez moi s'il vous plait Image not found or type unknown, tout vos conseils sont les bienvenus Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **03/06/2006** à **20:32**

je supprime le "URGENT", car si c'est vraiment urgent c'est un avocat qu'il faut consulter, les utilisateurs du forum sont bénévoles et ne sont donc pas soumis à l'urgence !

Par **edmond**, le **03/06/2006** à **20:40**

Bonsoir,

Olivier a raison ; il faut vite prendre rendez vous auprès d'un avocat ou déposer plainte pour faux et usage de faux.

Les membres du forum ne pourront pas intervenir en votre faveur.

Bonne chance

Par **adelina**, le **03/06/2006** à **22:30**

merci je vais suivre vos conseils.

:wink:

merci Image not found or type unknown